JANVIER 2019 - N°1

18 COMMUNES à la Une

LE MAGAZINE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SENLIS SUD OISE

L'emploi, notre priorité

La piscine communautaire sort de l'eau

Un mot sur le budget

Inauguration de la Voie douce Senlis-Chamant

Senlis Sud Oise
Communauté de Communes

Senlis Sud Oise
Communauté de Communes

La Communauté de Communes Senlis Sud Oise vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2019

Vu sur nos réseaux

Afin d'être toujours plus proche de vous, la Communauté de Communes Senlis Sud Oise s'est dotée d'un nouveau site internet pour que vous retrouviez toutes les informations utiles au quotidien.

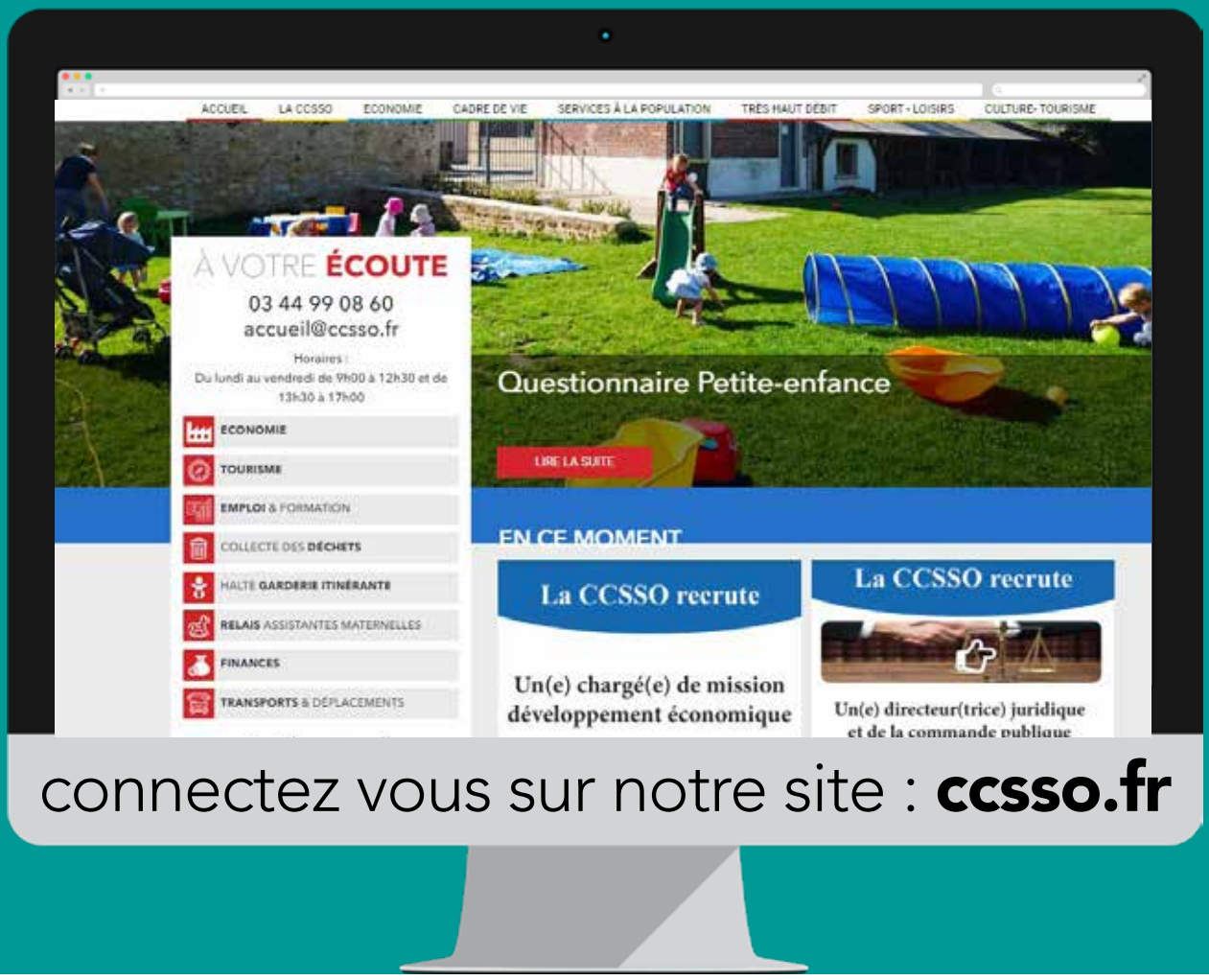

connectez vous sur notre site : **ccsso.fr**

18 COMMUNES À LA UNE N°1 - Directeur de la publication : Philippe CHARRIER - Rédacteurs : Mélissa BEACCO, Alice BOUCHE
Assistante d'édition : Sylvia ABITBOL - Crédit photos : Studio Bruno COHEN
Réalisation : PRESS°STATION 17 avenue de Ségur 75007 PARIS - Tel : 01 47 05 88 80 - contact@press-station.fr
Maquette : Nathalie LEBEL - Imprimeur : Graficas IRUDI

ÉDITO

Le Président vous présente ses **meilleurs vœux**

Sommaire

La CCSSO

Qu'est-ce que l'intercommunalité ? 4

Les membres du Bureau Communautaire 5

Naissance de la commune nouvelle Villers-Saint-Frambourg-Ognon 6

BUDGET

Un mot sur le budget... 8

Interview Marie-Paule Eekhout 9

VIE ECONOMIQUE

Une nouvelle dynamique pour un développement local harmonieux, au service de l'emploi 10

Soutenir des dispositifs créateurs d'activités et d'emplois 11

Signature de l'avenant CRSD 12

Interview Patrick Heurtaux 13

Projet de territoire 14

Club entreprises 15

Plan de Déplacement Mutualisé 16

Réhabilitations dans le Quartier Ordener 18

DEVELOPPEMENT DURABLE

Interview Alain Battaglia 19

Points d'Apport Volontaire 20

Inauguration de la Voie douce Senlis-Chamant 21

EQUIPEMENT

Le projet piscine sort de l'eau 22

SERVICES

Relais des Assistantes Maternelles Interview Christel Jaunet 23

Mesdames, Messieurs, Cher(e)s habitant(e)s,

Je tenais à commencer cette nouvelle année, en vous présentant notre nouveau magazine "18 Communes à la Une", qui chaque trimestre, vous apportera toutes les informations utiles sur le bon fonctionnement de vos services (Ordures Ménagères, Halte-Garderie, Relais d'Assistantes Maternelles). Ce magazine vous permettra également de vous tenir informés de l'avancée de tous vos projets.

Comme vous le savez, l'année 2019, seulement un an après mon élection, sera déjà une année de concrétisation.

Nous investirons dans tous nos champs de compétence et dans les dossiers jugés prioritaires pour notre territoire. Ainsi, les entreprises pourront progressivement profiter d'une modernisation complète des Zones d'Activités Economiques, marquée par un programme important de rénovation des voiries, de changement de l'éclairage public ou bien encore de mise en place d'une nouvelle signalétique.

Nous animerons chaque trimestre des réunions d'information, afin de vous apporter un service supplémentaire et tous vous rencontrer dans le but d'être au plus près de vos attentes. En parallèle, le projet de la piscine avance et après avoir choisi le terrain et défini le programmiste à même de nous accompagner sur ce projet, l'année sera consacrée à finaliser le travail d'ores et déjà effectué et ainsi permettre de poser la première pierre de cet équipement attendu dès l'année 2020. Le quartier Ordener commencera à faire peau neuve dès le mois de janvier 2019. Nous réhabiliterons totalement le bâtiment N°1, afin d'accueillir des entreprises mais aussi les adeptes du coworking. Un autre bâtiment, du quartier, le N°6, sera également totalement modernisé, après avoir effectué une démarche partenariale de coréalisation avec toutes les entreprises.

Nous investirons donc plus de 15 millions d'euros, en deux ans, afin d'améliorer votre quotidien. Je n'oublie pas les habitants. Après avoir stabilisé les impôts depuis deux ans, nous engagerons dès cette année une baisse des tarifs/taux de la Redevance/Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Nous souhaitons continuer à vous apporter un service de qualité, sans vous demander de mettre la main à la poche, au regard des contraintes économiques nationales que nous connaissons toutes et tous.

Je vous renouvelle toute ma satisfaction de mener ce mandat aux côtés de mon équipe mais aussi des services de notre Communauté de Communes. A travers leurs actions et leurs engagements, ils donnent du sens à l'intérêt général. Je suis fier de défendre avec eux les valeurs d'un territoire situé à mi-chemin entre l'urbanité et la ruralité.

A l'aube de cette nouvelle année, je tenais à vous souhaiter en mon nom et en celui de l'ensemble des élus du Conseil Communautaire une très belle et heureuse année 2019. Si « Le désir de vivre heureux ou de bien vivre, de bien agir est l'essence même de l'homme » alors nous essaierons de vous apporter de la joie et du bonheur pour cette nouvelle année.

Avec tout mon dévouement,

Philippe CHARRIER,
Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise

Les compétences de la Communauté de Communes, **qu'est-ce que l'intercommunalité ?**

La Communauté de Communes Senlis Sud Oise (CCSSO) rassemble 18 communes, issues des deux anciennes Communautés de Communes des Trois Forêts et de Coeur Sud Oise :
Aumont-en-Halatte, Barbery, Borest, Brasseuse, Chamant, Courteuil, Fleurines, Fontaine-Chaalis, Montépilloy, Mont-l'Evêque, Montlognon, Ognon, Pontarmé, Raray, Rully, Senlis, Thiers-sur-Thève et Villers-Saint-Frambourg.

Quelles sont les compétences de la CCSSO ?

- Le Développement Economique
- La Gestion de la collecte des déchets
- L'Action Sociale (Maison de Services Au Public, Programme Local de l'Habitat, Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat, Commission Intercommunale de Sécurité de la Prévention et de la Délinquance)
- Les Zones d'Activités Economiques
- Le Service Public d'Assainissement non Collectif
- Les Voies Vertes
- Le Tourisme
- La Petite enfance de 0 à 3 ans
- Les Gens du Voyage
- Les Equipements Communautaires
- L'Aménagement du Territoire
- Le Très Haut Débit

Une équipe à votre service

Dans un souci d'efficacité de la gestion publique, la CCSSO assure ses compétences sous l'impulsion de 48 conseillers communautaires et 12 suppléants.

Philippe CHARRIER, élu le 8 janvier 2018 Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, est épaulé par les 14 membres du Bureau Communautaire.

Les 18 communes partagent désormais leurs activités et leurs investissements afin de mutualiser leurs moyens et leurs ressources et développer des

projets. Notre établissement Public de Coopération inter-communale (ePCi) regroupe aujourd'hui 26 000 habitants sur un territoire de 203 km^2.

Suite à cette fusion, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été créée afin de mettre en accord les maires de chaque commune sur le transfert des compétences et les charges afférentes (rapport rendu le 19 septembre 2018).

Le Président et les Vice-présidents vous reçoivent sur rendez-vous au 03 44 99 08 60

Les prochains Conseils Communautaires auront lieu le XX janvier 2019 à 18h Salle XX

Les membres du Bureau Communautaire

Philippe CHARRIER
Maire de Chamant
Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise

Alain BATTAGLIA
Maire de Pontarmé
Vice-président en charge des Affaires Générales et de l'Environnement

Marie-Paule EECKHOUT
Maire de Borest
Vice-présidente en charge des Finances

Didier JEUDON
Maire de Thiers-Sur-Thève
Vice-président en charge du Plan Climat, Air, Energie, Territorial

Véronique PRUVOST BITAR
Conseillère municipale de Senlis
Vice-présidente en charge des Affaires Sociales

François DUMOULIN
Maire de Courteuil
Vice-président en charge du Tourisme et des Voies Vertes

Nathalie LEBAS
Conseillère Régionale des Hauts-de-France, Conseillère municipale de Senlis, **Vice-présidente en charge des Equipements Communautaires et des Relations avec les Partenaires**

Dimitri ROLAND
Maire de Barbery
Vice-président en charge de l'Eau et l'Assainissement

Christel JAUNET
Maire d'Aumont-en-Halatte
Vice-présidente en charge de La Petite Enfance

Jacky MELIQUE
Conseiller municipal de Fleurines
Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire

Maurice CLERGOT
Conseiller municipal de Senlis
Membre du bureau

Alexis PATRIA
Maire de Fontaine-Chaalis
Membre du bureau

Sophie REYNAL
Conseillère municipale de Senlis
Membre du bureau

Luc PESSÉ
Conseiller municipal de Senlis
Membre du bureau

Patrice CORNU
Maire de Montépilloy
Membre du bureau

Naissance de la commune nouvelle : **Villers-Saint-Frambourg-Ognon**

Villers-Saint-Frambourg et Ognon ont fusionné depuis le 1er janvier 2019 pour former une commune nouvelle de 753 habitants. Ces deux communes contiguës forment une collectivité territoriale à part entière qui dispose des mêmes attributs que n'importe quelle commune.

Une bonne solution pour ces deux communes voisines et étroitement liées

L'idée de départ a été inspirée par Yves Menez, le maire de la commune d'Ognon qui s'est tourné vers son homologue Laurent Nocton, maire de Villers-Saint-Frambourg, afin de lui proposer une fusion entre leurs deux villages respectifs. La plupart des résidents d'Ognon, se trouvent à la Roue Qui Tourne, elle-même imbriquée à Villers-Saint-Frambourg. Les administrés d'Ognon sont déjà totalement impliqués dans la vie associative et culturelle de Villers-Saint-Frambourg. La commune de Villers Saint Frambourg a tout naturellement émis un avis favorable au projet dès le Conseil Municipal suivant.

Les deux communes qui mutualisent déjà depuis plusieurs années leurs moyens et leurs coûts, notamment, le carrefour de la Roue Qui Tourne, partagent le même canton : Pont-Sainte-Maxence.

C'est alors qu'un travail de totale collaboration a commencé, Messieurs Nocton et Menez qui ont souhaité impliquer leurs administrés dans ce projet ont fait une enquête afin de connaitre leur avis sur le nom de la future commune. 50% des administrés ont répondu et plus récemment, le 4 décembre dernier, une réunion publique a été organisée à Villers-Saint-Frambourg. Beaucoup de questions ont été posées notamment sur la fiscalité, l'intercommunalité, le Plan Local d'Urbanisme et le plan institutionnel. Au vu de la pertinence de cette fusion, les administés ont donné leur accord.

Celle-ci a été prononcée par arrêté préfectoral le 28 septembre 2018 avant l'échéance du 30 septembre pour conserver une fiscalité propre. Messieurs Menez et Nocton ont élaboré une charte de bonne conduite et de non-agression l'un envers l'autre dans laquelle sont notifiés des ponts portant sur le patrimoine, le fonctionnement et la représentativité. La charte a été élaborée par Madame Balandra, conseillère municipale de Villers-Saint-Frambourg, puis débattue entre les deux Conseils Municipaux pour être actée. Les deux élus se se sont bien accordés et tout s'est déroulé très naturellement.

La commune nouvelle Villers-Saint-Frambourg-Ognon siège à la Mairie de Villers-Saint-Frambourg. Le Conseil Municipal de la commune nouvelle est composé des conseillers municipaux actuels, soit les 11 membres du Conseil Municipal d'Ognon et les 14 membres du Conseil Municipal de Villers-Saint-Frambourg et ce, jusqu'aux prochaines élections. La commune comportant une population totale de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires seront désignés, dans l'ordre du tableau, afin de siéger à la CCSSO.

Commune nouvelle : une bonne solution ?

Villers-Saint-Frambourg et Ognon ont donc décidé de « convoler en justes noces ».

Un peu partout en France, des municipalités se rapprochent et la fameuse carte communale des 36 000 communes n'existe plus. En 2018, notre pays comptait 35 360 communes. En 2019, nous passerons sous la barre des 35 000. Dans l'Oise, depuis 2015, près d'une dizaine de communes nouvelles sont ainsi nées.

Est-ce une bonne chose ? Est-ce le sens de l'Histoire ? Il serait bien imprudent de l'affirmer. Car chaque cas est particulier. Et si certaines fusions ont un sens « géographique » (lorsque deux communes sont imbriquées et constituent de véritables conurbations) ou si certains rapprochements reposent sur un véritable projet de territoire (la création d'un équipement ou la mise en place d'un nouveau service : une crèche, une médiathèque, un pôle sportif ou médical...), la naissance d'une commune nouvelle doit toujours être le fruit d'une longue réflexion. Et elle ne doit surtout pas se faire sans l'information, l'adhésion, la consultation de la population.

Une union communale réussie est à la fois un mariage d'amour et de raison qui donne tout son sens à la définition romantique et réaliste de l'amour par Antoine de Saint-Exupéry : « regarder ensemble dans la même direction ».

Née sous la Révolution Française, la commune est la plus petite maille de la République, le premier échelon de la démocratie, une « Petite Patrie ». Sa force est l'identité qu'elle incarne et la proximité qu'elle implique.

Ce tissu communal est précieux et il est le socle de notre pacte républicain, de notre « Vivre Ensemble », avec le rôle irremplaçable des élus locaux en matière de cohésion sociale.

Il convient donc de le faire éventuellement évoluer avec prudence. Unir deux, trois ou quatre communes peut permettre des économies d'échelle (pas toujours cependant), favoriser une meilleure utilisation ou répartition des moyens humains et matériels en les mutualisant. Les personnels (secrétaire de mairie par exemple) peuvent se spécialiser, les remplacements peuvent être plus faciles à organiser.

L'argument financier a un rôle déclencheur important pour les créations de communes nouvelles, surtout avec les fortes baisses de dotations qu'ont subi les communes depuis 2014. Mais tout raisonnement ne doit pas être uniquement financier, car le mariage de deux pauvres a rarement donné naissance à un riche !

Et ce n'est surtout pas à l'État d'imposer des fusions. Un mariage forcé est rarement un mariage heureux !

Villers-Saint-Frambourg et Ognon ont eu une longue et belle vie. Bonne chance à Villers-Saint-Frambourg-Ognon désormais. L'Oise comptait 686 communes en 2018. Combien demain ?

Olivier Paccaud
Sénateur de l'Oise

AUMONT-EN-HALATTE

BRASSEUSE

THIERS-SUR-THÈVE

BOREST

COURTEUIL

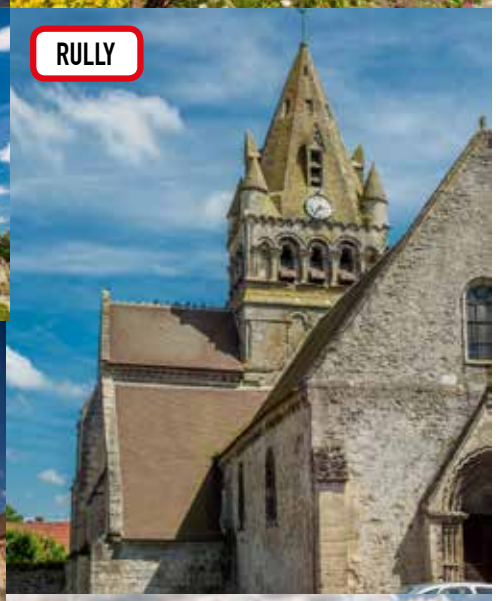
RULLY

MONLOGNON

VILLERS-SAINT-FRAMBOURG

BARBERY

PONTARMÉ

RARAY

MONTÉPILLOY

FONTAINE-CHAALIS

SENLIS

FLEURINES

OGNION

MONT-L'ÉVÊQUE

CHAMANT

Un mot sur le budget...

En qualité de Vice-présidente en charge des finances de la Communauté de Communes, j'ai eu la volonté de maintenir une bonne gestion des deniers publics, dans un contexte économique difficile et contraignant.

Avec les membres de la commission des finances, nous avons décidé d'adopter plusieurs règles intangibles durant ce mandat :

- La stabilité des taux de fiscalité locale (taxe d'habitation, taxe foncière et cotisation foncière entreprises).
- La prise en charge en totalité du fonds que l'Etat réclame aux communes, le FPIC, (Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et communales) d'un montant de 1,5 million d'euros.
- L'utilisation du moindre euro supplémentaire, dégagé chaque année, dans la mise en place d'investissements pour notre territoire.
- Enfin, la volonté de limiter et réduire dans le temps nos dépenses de fonctionnement courantes (eau, chauffage, électricité, charges de personnel...).

Le budget 2018 a ainsi été voté le 10 avril 2018, pour un montant total de 20 millions, dont plus de 6 millions dédiés aux investissements.

Nos priorités sont les suivantes :

- Moderniser les Zones d'Activités Economiques et attirer des emplois locaux. Plus de 2 millions d'euros sont consacrés à la rénovation des voiries, la remise en état de l'éclairage public, l'installation de nouvelles places de stationnement et la valorisation paysagère des sites. La requalification de l'avenue Eugène Gazeau constituera un bon exemple à reproduire. Les travaux ont commencé en janvier pour se terminer en mars 2019.
- Le lancement d'un projet de piscine communautaire, estimé entre 7 et 8 millions d'euros, qui devrait se terminer au plus tard en 2020.
- L'installation de Points d'Apport Volontaire pour un peu moins de 300 000 euros.
- La réhabilitation du quartier Ordener et prioritairement de deux bâtiments, à hauteur de 2,2 millions d'euros et notamment des actions de modernisation, destinées à accueillir des entreprises porteuses d'innovation. Cette ancienne caserne militaire sera ainsi valorisée.
- La création de la Voie douce Senlis-Chamant pour plus d'un million d'euros.
- La finalisation de l'installation de la fibre optique sur le territoire, soit un investissement global de près de 5 millions.

Dans le cadre de la réalisation de ces investissements, nous serons accompagnés par nos partenaires, Etat, Région et Département. A titre d'exemple, ces trois partenaires ont financé à plus de 80% la création de la Voie douce Senlis-Chamant. Par ailleurs, l'Etat souhaite accorder plus d'un million d'euros de subvention dans le cadre de la modernisation des bâtiments du quartier Ordener.

Notre objectif est donc bien d'utiliser vos impôts locaux, afin d'améliorer le service public et développer l'activité économique sur le territoire. Par ailleurs, les entreprises, artisans et commerçants sont sollicités par le biais de questionnaires de proximité et de rencontres individuelles, afin de cerner leurs besoins et apporter une offre adaptée.

Cette année encore, nous dégagerons environ 1 million d'euros d'excédent de fonctionnement, permettant d'autofinancer les investissements locaux.

Enfin, les élus communautaires se sont réunis dans le cadre d'une commission, le 19 septembre 2018, afin de définir les participations financières de chaque commune aux nouvelles compétences de la CCSSO (Tourisme, Développement Economique, Prévention des Inondations...).

L'année 2019 sera marquée par la continuité d'investissements adaptés à nos finances, mais aussi des investissements nouveaux indispensables au territoire :

- Remise en état de la Digue de la Nonette.
- Première phase des travaux de création de la piscine.
- Mise en place d'un nouveau programme de rénovation des voiries.
- Amélioration de la signalétique entreprises.
- Soutien aux associations sportives et culturelles locales qui portent un projet communautaire.
- Mise en place d'Opérations d'Amélioration Programmées de l'Habitat (lutte contre la précarité énergétique notamment).
- Soutien financier au commerce local, en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise.

Nous serons donc raisonnables, attentifs à vos attentes et tournés vers l'intérêt général, tout en essayant de valoriser la compétence et le développement économique.

Présentation des grands projets

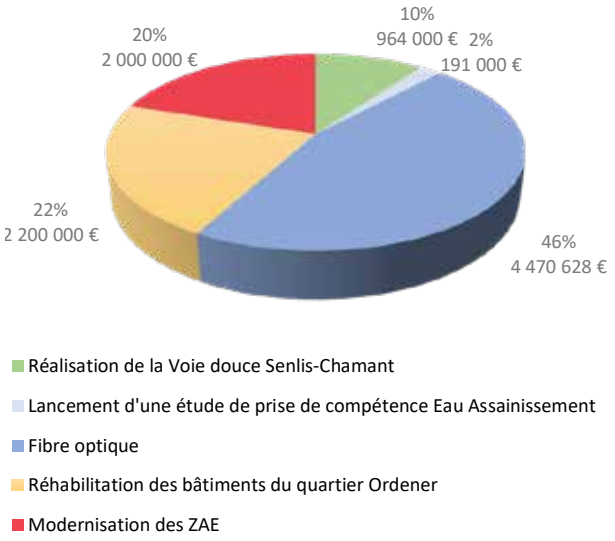

Ordures ménagères : **une baisse de la fiscalité en 2019**

Suite à la fusion des deux anciennes Communauté de Communes, la CCSSO possède deux modes de financement pour la collecte des ordures ménagères.

D'une part, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) qui concerne cinq communes. La TEOM est adossée à la taxe foncière sur les propriétés bâties et calculée en fonction de la valeur locative cadastrale. Ce n'est donc pas le volume d'ordures ménagères consommé qui conditionne le montant de cette taxe.

D'autre part, la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI) à laquelle sont soumises treize autres communes du territoire. Ce mode de tarification comprend un abonnement annuel auquel s'ajoute un coût à la levée pour le bac d'ordures ménagères. Cette tarification prend en compte la production réelle de déchets. Cette redevance s'apparente à une facture d'eau ou d'électricité.

Chaque année, vos élus votent de nouveaux taux/tarifs pour les deux modes de financements qui devront être harmonisés au plus tard en 2021. Pour cette nouvelle année et grâce à vos efforts de tri sélectif et à la baisse de vos ordures ménagères résiduelles, l'intercommunalité a décidé de diminuer les taux/tarifs dans les deux cas de figure. Vos nouveaux taux et tarifs seront visibles sur vos fiches d'impôts ou vos factures dès l'année 2019.

Retrouvez ces nouveaux tarifs sur notre site internet : ccsso.fr

Interview
Marie-Paule Eekhout
Vice-présidente en charge des Finances

Ne pas augmenter les taux d'imposition jusqu'à la fin du mandat, est-ce envisageable ?

Nous avons réussi à maintenir les taux des ménages à leur niveau de 2015. S'agissant de la fiscalité économique les taux ont été réduits de 23,82% à 22,50%, dès la première année. La Communauté de Communes s'est ainsi privée d'une recette fiscale de 400 000 euros, l'objectif étant de favoriser l'implantation des entreprises sur notre territoire. Les communes assujetties à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ont bénéficié d'une baisse de leur imposition tout en profitant d'une amélioration du service, je pense à l'installation de nouveaux Points d'Apport Volontaire. Notre objectif pour 2019, est de réduire à nouveau le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et les tarifs de la redevance incitative pour les communes de l'ancienne Communauté de Communes Cœur Sud Oise. Nous reviendrons d'ailleurs auprès de vous pour vous communiquer les détails de ces réductions proposées. Et, si nous maintenons notre niveau de dépenses courantes, en incluant les futurs projets d'investissement, tels que chiffrés à ce jour, les niveaux de taux d'imposition seront maintenus.

Le projet de piscine communautaire tant attendu va-t-il enfin aboutir ?

Les deux commissions « Finances » et « Equipements communautaires » travaillent en parfaite collaboration afin de mener à bien ce projet de piscine. Les travaux engagés par la commission « Equipements Communautaires » ont fait ressortir une enveloppe budgétaire oscillant entre 7 et 8 millions d'euros. Cette somme fera l'objet d'un financement échelonné sur trois ans qui sera intégré aux futurs budgets, avec la participation des financeurs habituels. Ce montant me semble une limite maximum pour tenir mes engagements : à savoir le maintien des taux d'imposition et une marge d'autofinancement raisonnable. Je souhaite que cet objectif fasse l'unanimité au sein des élus communautaires.

Comment justifieriez-vous le rôle de la CCSSO et la fiscalité supplémentaire induite par cette tranche du millefeuille administratif ?

J'ai très longtemps pensé qu'une structure supplémentaire ajoutée aux autres collectivités, financée par une fiscalité additionnelle pouvait être contestée. A l'usage, au travers de mon expérience passée, j'ai considéré que les communes ne pouvaient offrir davantage de services aux usagers qu'en s'unissant. Aujourd'hui on parlerait plutôt de mutualisation et de mise en commun de moyens. On peut citer l'exemple de la Halte-Garderie Itinérante qui vient chaque jour apporter dans une commune différente un service aux parents ou bien encore la collecte des ordures ménagères qui a fait l'objet d'un marché global et qui sera harmonisé prochainement. La Communauté de Communes prend également en charge une dépense nouvelle imposée aux communes dont le montant évolutif grèverait substantiellement leurs budgets. A ces différents services déjà en place, s'ajouteront prochainement d'autres actions au profit de tous les habitants. C'est dans cette réflexion que je souhaite poursuivre mon engagement communautaire au sein de la commission des « Finances » avec une fiscalité contenue.

Une nouvelle dynamique pour un développement local harmonieux, **au service de l'emploi**

Notre territoire est le siège de plus de 2 500 entreprises de tailles différentes. Boulangerie, café, petite épicerie ou grande entreprise, toutes créent une identité locale et du lien dans les communes.

La CCSSO favorise le développement économique local et la relance de la politique d'aménagement depuis le 1er janvier 2018.

L'exécutif intercommunal a choisi de moderniser les Zones d'Activités Economiques (ZAE) existantes et ainsi faciliter l'aménagement de nouveaux parcs d'activités.

Moderniser l'existant

La CCSSO a déployé un Plan Pluriannuel d'Investissements afin de rénover l'ensemble des ZAE, en inscrivant près de 2 millions d'euros au budget principal 2018.

La priorité étant la requalification de la ZAE de Senlis Sud Oise, zone industrielle historique de la Ville de Senlis qui a été créée dans les années 60 où sont installées 60 entreprises qui emploient 2 100 salariés et parmi lesquelles Eurovoirie, Promeo, le Cetim ou bien encore Colas Nord-Est.

Idéalement située en entrée de ville près de l'autoroute A1, cette zone très empruntée n'avait pas connu de travaux depuis de nombreuses années.

Dès la fin du mois de janvier 2019, l'avenue Eugène Gazeau, où nous avons créé un parking de 40 places en juillet 2018, sera entièrement réhabilitée. Une nouvelle signalétique sera mise en place, les espaces verts, places de stationnement, candélabres et autres mobiliers urbains seront totalement rénovés. Une zone cyclable sera créée tout le long de l'avenue et la voirie permettra d'accueillir de nouveau des poids lourds (Plan 3D MAO).

Entretenir au quotidien

En parallèle, la CCSSO investit pour la sécurisation des Zones au quotidien avec notamment la reprise des bordures et de l'affaissement des accotements avenue Gaston de Perseval, la purge de la chaussée affaissée avenue Félix Louat, la réfection de l'îlot avenue Etienne Audibert, la reprise de la chaussée avenue du Poteau mais aussi la rénovation du bassin d'orage de la ZAE de Fleurines « Les Communes », ainsi que la réfection de bordures avenue Marcel Dassault.

Participer au développement des entreprises du territoire

Installée sur 17 hectares à la sortie N°8 de l'autoroute A1, le Parc d'Activités des Portes de Senlis se développe avec l'ouverture du restaurant « la Table de l'Escapade » et l'implantation d'une plateforme logistique, amenée à accueillir 200 à 300 emplois avant la fin du prochain semestre 2019.

Afin d'améliorer l'accès des véhicules aux entreprises du Parc, la CCSSO investit 200 000 euros d'infrastructures routières nécessaires à la desserte d'entrée.

Soutenir des dispositifs **créateurs d'activités et d'emplois**

La CCSSO soutient le commerce et la création d'entreprises à travers des initiatives menées par la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise et la plateforme Initiative Oise Sud qui octroie des prêts.

Convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise en faveur du Commerce

Soucieuse de préserver et « dynamiser » le commerce au cœur des communes rurales tout comme en centre ville, la CCSSO s'est associée à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de l'Oise dans le cadre du label « Préférence Commerce ».

Des conseillers spécialisés dans le domaine du « commerce » apportent un accompagnement sur mesure afin d'aider les commerçants à améliorer leur performance notamment par :

- La démarche qualité du label « Préférence Commerce »,
- La charte « Hygiène Qualité »,
- L'accompagnement à l'obtention du titre « Maître Restaurateur »,
- L'accompagnement « Accessibilité »,
- Le « Diagnostic numérique »,

Douze commerçants sont déjà impliqués dans la démarche neuf se sont déjà rendus à la remise des labels en mars 2018 à Beauvais. Les préconisations des conseillers ont été pour partie appliquées avant la venue du client mystère. La note la plus faible est de 84,32/100. Parmi les axes d'amélioration, ces aménagements intérieurs pour améliorer le confort des clients ou tout simplement pour valoriser l'aspect général de l'établissement, comme l'éclairage ou la propreté, ont été relevés.

Des rappels concernant les affichages obligatoires ont été faits. Enfin, la visibilité et la lisibilité des enseignes ont fait l'objet de remarques pour plusieurs points de vente. Le bilan est très positif avec l'obtention du label pour chacun d'entre eux.

Les élus du Bureau Communautaire ont décidé de renforcer cette convention par la présence d'agents spécialistes de la question, 40 jours par an au plus près des commerçants. Un sondage est en cours auprès de tous les commerces du territoire, afin de recueillir leurs besoins et comprendre leurs difficultés.

Avant la fin du 1er trimestre 2019, la CCSSO organisera les Assises Locales du Commerce afin de partager nos réflexions avec les intéressés et établir ensemble un plan d'actions.

Initiative Oise Sud : L'intercommunalité soutient la création d'entreprises

La CCSSO soutient la plateforme Initiative Oise Sud qui propose différents prêts à taux zéro (prêt d'honneur et prêt NACRE notamment). Ces prêts permettent de renforcer l'apport personnel des créateurs d'entreprises et facilitent l'accès aux prêts bancaires.

Ils sont destinés aux commerçants, artisans, prestataires de services et professions libérales. Un suivi post-création est également assuré des tableaux de bords mensuels, des visites en entreprises et de club créateurs.

Le 18 octobre 2018, deux restaurants de Senlis ont reçu les prix de l'initiative "La Table de l'Escapade" et "Chez Nous".

Bilan 2017

610
porteurs de projet soutenus dans leurs premières démarches

108
demandes de prêt d'honneur acceptés pour un montant de
777 500 €

28
prêts NACRE octroyés pour un montant de
154 500 €

276
emplois créés ou maintenus

Soucieux d'apporter un soutien en matière d'emploi, l'intercommunalité s'investit et accompagne les acteurs locaux dans leurs projets de développement. A cet effet, la CCSSO s'est entourée de prestataires qualifiés et attentifs aux besoins des entreprises. Elle organise régulièrement des réunions ou des conférences.

Deux réunions ont déjà eu lieu sur les thématiques suivantes ;

- Le Prélèvement à la Source (PAS), le XXX,
- Réunion entreprises / URSSAF, le XXX,

Soutenir l'activité économique
Signature de l'avenant au Contrat de Redynamisation des Sites de Défense

Le 20 décembre 2018 a été signé l'avenant concernant le CRSD en présence du Préfet, du Sous-Préfet, du maire de Senlis et du Président de la CCSSO.

Avec le Contrat de Redynamisation des Sites de Défense (CRSD), l'État apporte des exonérations d'impôts et de charges, pour les entrepreneurs, commerçants et artisans qui ont des projets et souhaitent les réaliser sur notre territoire.

A son niveau, la CCSSO s'implique, quitte à réorienter ses politiques afin de dégager davantage de moyens en faveur de cette priorité absolue qu'est le soutien à l'activité économique. C'est le travail auquel l'équipe communautaire s'attèle avec un maître-mot : adapter.

Adapter nos investissements pour nous focaliser sur ce qui concoure vraiment à l'attractivité de notre territoire. Adapter nos modes de fonctionnement pour être plus réactifs et plus aptes au changement. C'est ainsi que notre service Développement Economique répond aux attentes d'aujourd'hui et se prépare à celles de demain.

Le Préfet de l'Oise a été chargé d'assurer la mise en œuvre de ce dispositif en partenariat avec les élus et les acteurs socio-économiques locaux dans le cadre d'un comité partenarial installé en novembre 2014.

Le CRSD a pour but de constituer un véritable effet levier sur des actions de redynamisation et d'attractivité pour notre territoire afin de compenser les emplois civils, militaires et leurs familles ainsi perdues.

Le CRSD prévoit 4 axes stratégiques :

- La reconversion de la BA110,
- L'innovation territoriale,
- Les filières de croissance,
- Le rayonnement international.

Une dynamique positive est enclenchée. Les élus de la CCSSO souhaitent continuer sur cette lancée.

www.job-sudoise.fr

Le 16 octobre 2018, la Plateforme Proch'Emploi mise en place par la Région Hauts-de-France et la CCSSO, de l'Aire Cantilienne, de la Vallée Dorée, du Pays d'Oise et d'Halatte et l'Agglomération Creil Sud Oise ont signé une convention de partenariat pour le financement du site www.job-sudoise.fr

www.job-sudoise.fr est une plateforme digitale, dédiée aux habitants du sud de l'Oise, recensant sur un seul site les offres d'emplois, de stages, d'alternance et de formations disponibles sur le territoire. Elle est consultable sur internet, sur tablettes et téléphones mobiles.

Des offres disponibles sur tout le territoire

- Au niveau géographique, elle permet à l'utilisateur des recherches d'offres sur toutes les communes relevant des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale partenaires et porteuses de ce site,
- Les offres publiées regroupent systématiquement les informations suivantes : titre du poste, lieu de travail, date de publication de l'offre, site émetteur, présentation sommaire de l'offre et lien de redirection vers le site source. L'usager peut ainsi postuler directement aux offres qui l'intéressent,

- Une barre de recherche intégrée à la plateforme digitale permet aux utilisateurs d'effectuer des requêtes pour trouver les offres correspondant à leur profil en saisissant les mots clés (métier, secteur d'activité...) dans les grands espaces qu'ils ont présélectionnés : Emploi / Stages - Alternance.

La plateforme digitale permet aux acteurs locaux (entreprises locales, commerçants, artisans, associations, particuliers) de toucher directement le bassin d'emploi des cinq intercommunalités partenaires, en déposant sur le site leurs offres via un formulaire. La publication d'une offre est totalement gratuite.

Interview

Patrick Heurtaux

Président de Senlis Entreprises

Pour un réel partenariat entre les entreprises et la CCSSO

La CCSSO vient de prendre la compétence Développement Economique et Politique Locale du Commerce. Selon vous quelles sont les attentes des entreprises du territoire vis-à-vis de ce nouvel échelon de référence ?

J'ai été nommé récemment Président de Senlis Entreprises et je constate qu'aujourd'hui, les entrepreneurs souhaitent un réel échange entre les acteurs économiques, les institutionnels et le territoire. Pour cela, il faut un projet avec un cahier des charges bien défini et reflétant les besoins. Puis mettre en place un plan d'action pour les prochaines années.

Nous souhaitons développer une relation de partenariat et de collaboration avec la CCSSO pour définir des projets avec le Conseil d'Administration du club Senlis Entreprise. L'objectif étant d'échanger sur des sujets dont la Communauté de Communes n'a pas la totalité des compétences (par exemple l'urbanisme). Ainsi notre club pourrait servir d'interface entre les différents acteurs pour porter un vrai projet de développement économique local.

Aujourd'hui nous constatons un phénomène de départs des entreprises hors de notre territoire et notre mission est d'enrayer cette tendance. La deuxième compétence que nous pouvons apporter est celle qui correspond à l'ensemble de notre périmètre géographique.

Le simple fait que l'on soit un club n'oblige pas la Communauté de Communes à travailler avec les entreprises les unes avec les autres. L'objectif est de recueillir auprès de nos adhérents leurs besoins et de travailler au sein de commissions dédiées à l'urbanisme, au développement économique, aux transports, à la communication…

On parle de Communauté de Communes, de municipalité mais n'oublions pas la Région, avec le développement de groupements des entreprises du Sud de l'Oise par exemple le GERC.

Nous attendons de la CCSSO qui a de nouvelles compétences, un véritable partenariat.

Quels sont les investissements urgents à opérer dans la Zone d'Activités Economiques ?

Il convient déjà de régler le problème de l'Ecoquartier, le projet a été voté avec une mise en place qui bloque le développement économique de certaines sociétés de la ZAE.

Quand on lance un projet il faut en avoir l'ambition, c'est-à-dire qu'il faut pouvoir le financer et aujourd'hui ce n'est pas le cas. Les débouchés sont par ailleurs très limités. Concernant les entreprises situées le long de la chaussée Brunehaut, il est possible d'apporter des solutions.

Nous souhaitons faire appliquer les règles en matière d'urbanisme, au sein de la ZAE, car tout est une question de communication avec les entreprises. Nous sommes au troisième millénaire et nous avons besoin de rendre cette Zone attractive.

J'ai appris que la CCSSO souhaite initier un plan de modernisation des voiries. Cela est tout à fait positif mais il faut communiquer davantage avec les entreprises, les impliquer dans les projets en cours pour les faire adhérer.

En nous impliquant dans les projets de la Communauté de Communes, l'impact sera plus important et créera du lien avec l'ensemble des entreprises. Pourquoi ne pas organiser une conférence avec la CCSSO dans nos locaux à Senlis pour présenter aux adhérents le projet de développement économique de la Communauté de Communes ? C'est une action concrète qui, à mon sens, valoriserait les institutions.

Nous ne souhaitons pas bloquer les projets, au contraire, car nous avons une réelle volonté d'agir au niveau économique et local. Aujourd'hui il y a urgence car des sociétés sont en difficulté, d'autres veulent s'implanter mais se heurtent à des obstacles. La priorité est de communiquer le plan de développement de la Zone.

Quant au quartier Ordener, les réhabilitations semblent attrayantes pour les entreprises et ce projet à tout pour nous plaire.

La mise en place d'un Club Entreprise Communauté de Communes en partenariat avec Senlis Entreprises vous parait-elle pertinente ?

Non, la mise en place d'un club institutionnel apparaitrait trop politisée et risquerait de créer des tensions entre les entreprises. Rien n'empêche les institutions d'adhérer à notre club qui a répertorié toutes les entreprises sur le territoire et de l'aider à se développer.

Si la CCSSO adhérait au club, les décisions seraient plus rapides et les actions plus efficaces grâce à des sujets débattus autour d'une seule et même table. L'important est que les entreprises se développent et que les salariés viennent travailler avec le sourire.

N'oublions pas les atouts de notre territoire ; situé entre Lille et Paris et avec le Grand Paris, il ne manque pas d'attractivité. Les entreprises recherchent les sites les plus appropriés pour s'implanter et notre mission à tous est de les attirer et de les accueillir.

Enfin, selon vous les entreprises du territoire ont-elles besoin de soutien de la CCSSO pour mieux connaître les aides publiques pour les accompagner ?

Oui, il faut que cela soit en concertation avec Senlis Entreprises pour aider les sociétés en difficulté. Par exemple, la taxe d'urbanisme qui trop importante devrait être gelée, même si je sais que ce n'est pas de la compétence de la CCSSO. Ce n'est pas en mettant une taxe à son maximum que nous allons inciter les entreprises à s'implanter.

Un plan d'action 2019/2020 vient d'être mis en place afin de répertorier l'ensemble des demandes des entreprises du club et échanger avec la CCSSO sur les actions à engager, leurs attentes et leurs possibilités. Les chefs d'entreprise ne sont pas informés des compétences de la CCSSO, d'où l'importance d'un dialogue à travers le club Senlis Entreprises.

Je tiens à remercier plus particulièrement Madame Lebas pour cet interview qui nous a permis d'exprimer nos attentes et notre souhait de renforcer un partenariat constructif entre le club et les pouvoir locaux.

Interview

Nathalie Lebas

Vice-présidente en charge des Equipements Communautaires et des relations avec les partenaires

De grands projets en perspective

Quels sont selon vous, les équipements communautaires structurants pour le territoire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ?

Depuis notre élection le 8 janvier 2018, sous l'impulsion du Président, j'ai à cœur de réaliser les projets structurants dont notre territoire a besoin. La difficulté de la délégation équipements communautaires est d'avoir beaucoup de projets et d'idées mais qui n'ont jamais été enclenchés faute de réelle volonté ou de budget contraint.

Il faut donc budgétiser l'ensemble et prioriser les réalisations.

Deux équipements m'apparaissent nécessaires à notre territoire et s'inscrivent dans une demande forte de la population. Le premier qui fait couler beaucoup d'encre correspond à la création d'une piscine communautaire. Durant le premier semestre 2018 j'ai rencontré l'ensemble des partenaires et financeurs potentiels (Région, Département, Etat...). Les représentants de la Fédération Française de Natation ont été de bons conseils en m'indiquant rapidement les attendus techniques correspondant aux besoins réels d'une piscine sur notre bassin de vie.

Nous avons budgétisé 7 à 8 millions d'euros pour réaliser l'équipement, ce qui correspond à ce que nos finances nous permettent. Nous intègrerons les scolaires et associations qui souhaitent développer leurs activités.

Nous projetons le lancement de travaux pour le premier semestre 2020.

Le second équipement important pour notre territoire correspond à un projet de réaménagement d'ensemble des Zones d'Activités Economiques (ZAE) de la CCSSO. Après des années sans investissements majeurs et des demandes répétées des entreprises, nous avons décidé d'effectuer un travail de fond, afin de conserver nos entreprises sur site et améliorer les services existants. La requalification des voiries, la transformation de l'éclairage publique en LED ou bien encore la mise en place d'une nouvelle signalétique font partie des actions que nous mènerons en 2019 et 2020. Dès 2019, nous engagerons plus d'un million d'euros afin de réhabiliter totalement l'avenue Eugène Gazeau. Parallèlement, nous investirons dans des programmes de rénovation et d'entretien notamment à Fleurines, où des travaux de rénovation des bordures de l'avenue Marcel Dassault et remise en état d'ouvrage tombé en désuétude seront réalisés.

Ma vision des équipements communautaires est une vision respectueuse des habitants, entreprises et commerces, proches de leurs attentes et en phase avec les réalités de notre quotidien.

Les Communautés de Communes se sont vu transférer de nombreuses compétences. Comment voyez-vous votre rôle en tant que Vice-présidente au sein de l'intercommunalité ?

Les lois de décentralisation continuent à voir le jour et à transférer des compétences à des échelons considérés comme pertinents.

Ainsi, la loi dite de Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 Août 2015, communément appelée loi NOTRe vient transférer des compétences « lourdes » aux EPCI, à travers le développement économique, la politique locale du commerce, la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) ou bien encore la prise en charge de l'épineuse question des gens du voyage.

La Communauté de Communes a travaillé de front sur tous ces dossiers et il est possible de dire, après un an de travail, que tous les dossiers sont structurés. Concernant le développement économique et le commerce, nous sommes à l'écoute. Au-delà des investissements réalisés ou à venir, je suis ravie de préciser que nous organisons trimestriellement des rencontres avec les entreprises sur des thématiques diverses comme le Prélèvement à la Source ou les relations URSSAF/entreprises. Ces rencontres permettent d'écouter et répondre aux besoins en information des créateurs d'emplois. En 2019, nous organiserons les Assises du Commerce, après avoir effectué un diagnostic du commerce local en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise. Il s'agira d'un moment privilégié d'écoute et de partage avec nos commerçants sur les actions que nous pourrons mener ensemble.

Concernant la GEMAPI, après de multiples discussions en sous-préfecture, sans que cela ne soit une obligation dévolue à la Communauté de Communes, nous avons décidé de porter les travaux de la Digue de la Nonette et ainsi d'en assurer la maitrise d'ouvrage. Notre objectif est bel et bien de lancer les travaux dès 2019, afin de limiter les risques d'inondations sur le territoire.

En qualité de conseillère régionale, je fais l'interface avec l'ensemble des partenaires et joue un rôle de facilitatrice, afin d'obtenir des subventions quant à l'ensemble de nos projets et permettre aux services de disposer rapidement des bons interlocuteurs.

L'exécutif de la CCSSO est au travail dans l'intérêt des habitants, sous le conseil des membres du Bureau Communautaire. Si la loi NOTRe est venue complexifier le rôle de chacun, je pense que la Communauté de Communes est l'échelon pertinent de gestion de ces compétences. La commune reste l'échelon de proximité. Je vois donc entre ces deux échelons la nécessité d'une collaboration et d'une grande complémentarité dans l'ensemble de nos actions.

Nathalie LEBAS,
Vice-Présidente en charge des Equipements Communautaires et des relations avec les partenaires, Conseillère régionale des Hauts-de-France

Lancement du projet de territoire **pour élaborer ensemble la meilleure stratégie de développement**

La CCSSO et les 18 communes qui la composent ont décidé d'élaborer un projet de territoire en associant le plus largement possible tous les élus, les acteurs économiques, sociaux, associatifs et bien entendu les habitants.

Ce document fondateur, véritable feuille de route nous permettra d'appréhender les nouveaux enjeux et fixer le cap pour les années à venir.

Dans ce document la CCSSO définira son avenir en matière de développement et de cohésion sociale, d'aménagement et d'urbanisme, de transport et de logement, de politique de l'environnement et de gestion des ressources, d'activité économique ou encore de cadre de vie.

Ce projet de territoire permettra d'ancrer la réflexion prospective dans une réalisation concrète. Positionnement, anticipation, projets, transversalité, cette réflexion volontariste est destinée à aboutir à des réalisations cohérentes par rapport aux besoins des habitants.

L'élaboration de ce document portera sur la définition de la vision partagée du territoire par les 18 communes et les priorités de développement pour les prochaines années. Il aboutira, nous l'espérons, à plus de complémentarité des actions communales et intercommunales et garantira une meilleure lisibilité de l'action publique en rapprochant citoyens et décideurs locaux dans une démarche constructive.

Notre territoire a vocation à être un espace pertinent de dialogue, de service, de solidarité et de développement. Les dernières évolutions législatives, tout en élargissant les compétences des intercommunalités, confirment et stabilisent le périmètre actuel de notre intercommunalité.

Votre avis nous intéresse, ensemble nous tracerons l'avenir de notre territoire !

Les élus communautaires qui ont impulsé cette réflexion ont vivement souhaité définir une stratégie de développement en concertation avec tous les acteurs du territoire.

La CCSSO, en partenariat avec Epiceum, une agence spécialisée dans la communication territoriale et intercommunale, a élaboré un questionnaire et nous comptons sur vous pour y répondre sur notre site www.ccsso.fr

Le séminaire du 10 janvier a impulsé cette démarche

Lors de ce séminaire à Senlis, ville centre de notre intercommunalité, les élus communautaires se sont réunis pour impulser cette démarche et répondre à la question essentielle « Qu'est-ce qu'un Projet de Territoire ? »

Des groupes de travail se sont constitués autour des sujets liés aux finances, à l'environnement, le développement économique, l'action sociale, l'enfance, le tourisme, les grands projets et la gouvernance.

Définition du positionnement et identité :

- Définir la vocation de ce territoire et le rôle de la communauté de communes
- Expliquer ce qu'elle fait (compétences, services, interaction avec les communes, etc.)
- Développer sa notoriété auprès des publics prioritaires : habitants, usagers, entreprises, commerçants, communes membres...
- Mettre en perspective la vision et le projet porté par les élus

(fil conducteur de l'action)

Une démarche solide et structurée

Le calendrier de travail

Octobre 2018	**Travail préparatoire et mise au point de la démarche**
	Réunion de lancement, visite du territoire et documentation
	Groupe de travail
	Enquête auprès des habitants et des entreprises
	Note de préconisations méthodologiques
Novembre	**Lancement de la démarche**
	Présentation du diagnostic stratégique
	Explication de la démarche de projet de territoire
	Expression spontanée des élus
Décembre	**Choix des thématiques et définition des problématiques**
	Quel projet ? Quels moyens ? Quelle communication ?
Janvier	**Elaboration des propositions**
	Contributions opérationnelles pour le projet de territoire sa stratégie de moyen et la communication
Février	**Projet de territoire réalisé par la ccsso**
	Présentation de la stratégie et du plan de communication

Un diagnostic pour **faciliter les déplacements**

Le Plan de Déplacements Mutualisé (PDM) est le 1er diagnostic effectué sur les différents modes de déplacements, pour améliorer et faciliter le quotidien de nos 25 000 habitants et de tous les usagers. Ce PDM concerne tous les moyens de transports individuels et collectifs et les problématiques liées telles que la circulation, le stationnement et l'environnement.

Déplacements globaux

780 550 déplacements par jour des habitants

3,84 déplacements par jour et par personne (moyenne nationale : 3,86)

22 000 déplacements vers l'extérieur chaque jour

8% vers l'extérieur du sud de l'Oise, **5,8 %** vers l'Ile-de-France,

1,5 % vers Roissy, **1,4** % vers Paris.

Des déplacements importants à l'extérieur de la CCSSO

50 557 déplacements internes dont **70 %** sont des déplacements au sein du périmètre de la CCSSO

15 668 déplacements internes dont **22%** des déplacements externes de la CCSSO vers un autre EPCI du sud de l'Oise (établissements publics de coopération intercommunale)

10 932 actifs occupés dans la CCSSO

La dynamique démographique est plus importante dans le Nord.

L'étalement urbain est plus marqué au Nord et autour de l'agglomération creilloise, est stable dans la moitié sud

La forte attractivité de l'Ile-de-France devrait influencer le développement urbain dans la moitié Nord.

Déplacements domicile-travail

34 % des déplacements sont liés au travail, à l'école et aux études

46% des actifs travaillent à l'extérieur du périmètre Sud Oise :

38% en Ile-de-France **18%** dans la Métropole du Grand Paris

18% dans le pôle de Roissy (480 salariés de ce pôle résident à Senlis).

Senlis, située à plus de 20 km au nord de la plateforme de Roissy, arrive largement en tête des villes les plus accueillantes de salariés
(source : étude domiciliation 2016 RPROMobilité)

La desserte multimodale

Les gares se trouvant en périphérie du cœur de l'agglomération creilloise (Laigneville, Villers-Saint-Paul, Rieux-Angicourt, Montataire, Cramoisy, Saint Leu d'Esserent) ont des fréquentations faibles et ne jouent pas pleinement leur rôle de gares complémentaires pour désengorger la gare de Creil, dont la fréquentation est élevée.

Principaux axes de communication **sur le territoire de Senlis Sud Oise** : l'autoroute A1, la route nationale N330 et des routes départementales 1330, 330, 1017 et 1324. Ce réseau forme une desserte dense, en étoile autour de la ville de Senlis.

La gare routière de Senlis est le principal nœud du réseau « TUS » et est desservi par 4 lignes. Le réseau « TUS » est néanmoins très orienté pour les déplacements scolaires. Enfin, la ligne régionale TER Creil-Senlis-Roissy permet de se rendre directement sans changement à la gare de Creil en 20 mn et sur la plateforme aéroportuaire de Roissy en 30 mn.

8,25% : part des transports collectifs non négligeable étant donné l'absence de gare ferroviaire sur le territoire de Senlis Sud Oise. Elle s'explique principalement par la présence du réseau TUS, la fréquentation de la ligne régionale TER Creil-Senlis-Roissy ou les nombreux usagers de la ligne interurbaine 15 reliant la gare de Chantilly à la gare routière de Senlis.

PROFIL SENLIS SUD OISE

6% : utilisation des transports collectifs significative à Senlis grâce à un réseau « TUS » et les cars interurbains dont la ligne 15, la plus utilisée du département de l'Oise.

L'utilisation des transports collectifs est beaucoup plus faible dans les autres secteurs de la CCSSO car la desserte est faible. Entre Senlis et les deux autres secteurs, la desserte permise par le réseau interurbain du Conseil Régional offre des taux d'utilisation des transports collectifs importants, jusqu'à 10% entre Senlis et le secteur Nord. Les lignes 10 (vers le Nord), ainsi que 20 et 62 vers l'Est, assurent les liaisons entre ces secteurs. Néanmoins, les lignes interurbaines sont fortement utilisées pour un usage scolaire.

PROFIL SUD OISE

L'usage des transports collectifs est plus élevée dans les secteurs urbains, néanmoins à Chantilly ou Clermont la part est moindre grâce à une plus forte pratique de la marche à pied.

Les lignes de cars interurbains les plus fréquentées sont dans la partie sud du périmètre (Chantilly-Senlis et Lamorlaye-Orry-Coye) et contribuent à des parts de plus de 10%.

Entre les EPCI du Sud Oise, l'étoile ferroviaire est utilisée pour les « courtes distances » en particulier sur le tronçon Creil-Chantilly.

Sur l'axe Clermontois-Liancourtois-Creillois les transports collectifs ne sont pas compétitifs vis-à-vis de la voiture (malgré des temps de parcours moindre). Pour rappel, les flux traversants ne sont pas comptabilisés (ex : à destination de Paris).

Les déplacements en voiture

60% des déplacements sont effectués en voiture par les habitants de la CCSSO

L'utilisation de la voiture est importante

85% des déplacements en voiture entre Senlis et les autres secteurs et 100% entre le nord et l'est du territoire.

PROFIL SENLIS SUD OISE

Les déplacements internes à la ville de Senlis sont réalisés à **51,5%** en voiture.

En Comparaison, les 2 autres secteurs de la CCSSO ont des parts d'utilisation interne de la voiture plus faibles malgré une superficie plus importante et un bâti moins dense que sur Senlis.

1.52 voiture par ménage dans la CCSSO.
Le véhicule type d'un ménage de la CCPOH est un **diesel (60%).**

PROFIL SUD OISE

1.44 véhicule par ménage du Sud Oise

63 % véhicule diesel

46% des véhicules ont été mis en circulation avant 2010. (La puissance est en moyenne de moins de 5 cv (43%), (La cylindrée est dans la moyenne des EPCI du Sud de l'Oise).

Voiture, 2 roues motorisées, vélo, train, cars, bus, parcmètre, route, marche à pied, transports collectifs urbains, etc.

La vulnerabilité de mobilité

Elle reflète le niveau d'exposition des ménages aux difficultés de mobilité, traduisant notamment la nécessité ou l'intensité d'usage de la voiture individuelle pour les activités du quotidien.

PROFIL SENLIS SUD OISE

Pour la ville de Senlis et sa partie centre, le niveau de vulnérabilité intermédiaire est faible. Cela s'explique par la bonne desserte en transports collectifs de la ville centre (présence d'une gare ferroviaire ; du réseau urbain TUM, de 5 lignes du réseau interurbain). **Les ménages de ces secteurs sont moins vulnérables aux apports négatifs de la voiture.**

PROFIL SUD OISE

Les territoires situés le long de l'axe ferroviaire Paris-Amiens qui est le plus structurant avec la meilleure desserte ont un indice de vulnérabilité plutôt faible.

La qualité de la desserte ferroviaire, le nombre importants de gares accessibles, le réseau urbain STAC et des distances plus faibles compensent des revenus bas pour l'agglomération Creil Sud Oise.

Les autres pôles urbains disposent tous d'un réseau urbain et d'un pôle d'échange desservi par plusieurs lignes interurbaines (la vulnérabilité y est intermédiaire, ex : Clermont).

Les secteurs ruraux sont les plus vulnérables de par leur faible desserte ou l'absence de desserte en transports collectifs et de distance moyenne plus importantes pour se rendre aux équipements du quotidien (43 km/jour en moyenne pour le Sud Oise).

Les dépenses de mobilité

En dehors de la ville de Senlis, les dépenses de mobilité sont utilisées très majoritairement pour les déplacements en voiture. Bien que les budgets des ménages dédiés à la mobilité soient plus faibles sur les communes d'Aumont-en-Halatte, Borest, Brasseuse, Montepilloy et Villers-Saint-Frambourg, **on note une forte dépendance à la voiture sur ces territoires où la vulnérabilité énergétique des ménages est plus forte.**

PROFIL SENLIS SUD OISE

Le budget des ménages dédié à la mobilité représente de **8% à 10%** de leur budget total (effort relativement limité, par rapport aux autres EPCI du Sud de l'Oise.) Les niveaux de revenus différents au sein des communes expliquent les grandes disparités de l'effort financier pour l'accès à la mobilité.

PROFIL SUD OISE

La part du budget dédié aux déplacements varie du simple au double entre les territoires. L'ACSO présente des taux d'effort allant jusqu'à 17% alors que le partie sud du périmètre d'étude (Aire Cantilienne et Senlis sud Oise) ont des taux d'effort de 8% environ.
En moyenne, les secteurs urbains allouent un budget plus conséquent que les secteurs périurbains et ruraux. Il existe une relation inverse entre le niveau de desserte en transports collectifs et la part du revenu consacré à la mobilité en raison des fortes différences de revenus entre les zones urbaines du Sud Oise et les villages périurbains et ruraux.

Des bâtiments rénovés dans le **Quartier Ordener**

La CCSSO a engagé un programme de réhabilitation des bâtiments du quartier Ordener mis à disposition par la Ville de Senlis

Transformation du bâtiment N° 1 du Quartier Ordener en Businesscenter

Ce quartier a fait l'objet d'une étude de programmation en novembre 2015 pour permettre la reconversion des 10 hectares du quartier Ordener en une Zone d'Activités Economiques.

Concernant le bâtiment N° 1, une étude de maitrise d'oeuvre a été lancée en 2017 pour définir la nature des travaux à envisager. L'objectif est de réhabiliter le bâtiment en espaces tertiaires (business center) et promouvoir des installations durables, en répondant aux enjeux de la loi sur la transition énergétique.

Le projet représente un coût total de près de 1,2 million d'euros dont 80% seront subventionnés par l'Etat.

Les axes de développement proposés au titre du Plan Local de Redynamisation (développer l'attractivité et la compétitivité du territoire, ainsi que soutenir la création d'emplois et des entreprises) visent à maintenir et à créer de l'emploi et reconstituer l'attractivité des ressources économiques perdues. De plus, ils s'inscrivent dans une stratégie de cohérence de maillage territorial dans le cadre d'un véritable Schéma de Développement Economique.

En 2019, notre Businesscenter verra le jour... promesses tenues !

Modernisation du bâtiment N° 6

Le bâtiment N° 6 fait également partie du programme de réhabilitation. La CCSSO a développé un projet d'aménagement et de modernisation du bâtiment N° 6 pour améliorer l'accueil des entreprises et des start-up.

Ce bâtiment accueille actuellement sur quatre niveaux onze entreprises représentant trente employés et chefs d'entreprise.

L'objectif principal est d'améliorer sa configuration, en procédant à la création d'un accueil, à l'aménagement d'une salle de réunion et une cafétéria. Cette réhabilitation facilitera l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite (PMR), par l'installation d'un ascenseur, la création de rampes d'accès et la modification des portes d'accès.

Espérons que ces réhabilitations attireront de nombreux entrepreneurs dans cette pépinière d'entreprises.

Le projet représente un coût total d'un million d'euros, subventionné à hauteur de 30 % par l'Etat. Le bâtiment sera totalement modernisé courant 2019.

La fibre optique pour tous

Les réseaux Très Haut Débit visent à se substituer à la boucle locale cuivre actuelle et représentent une révolution numérique

Depuis maintenant plus de trois ans notre département, a ouvert la voie, au Très Haut Débit en France, jusqu'à l'abonné, via la fibre optique en lançant officiellement, le programme sur l'ensemble de son territoire. Nous sommes le premier département rural à mailler tout son territoire en France.

La Communauté de Communes Senlis Sud Oise, en collaboration avec le Syndicat Mixte du Très Haut Débit (SMOTHD), s'est lancée dans le déploiement de la fibre optique sur son territoire, avec pour objectif d'apporter ce service à 100% des habitants, d'ici 2019, et permettant ainsi une excellente connexion et une efficacité réelle dans la relation internet.

Ce projet représente un coût total de 4,47 millions euros, déduction faite des aides obtenues par le Département.

Le 8 octobre 2018, la Communauté de Communes a rencontré le Directeur de déploiement du Syndicat et la Directrice exécutive afin de faire un point sur le déploiement de la fibre optique.

Rézo Pouce : le 1er réseau organisé d'autostop et de covoiturage

Adhérer, c'est intégrer un réseau serein et améliorer la mobilité dans le territoire de Senlis Sud Oise

Les élus de la CCSSO, soucieux d'offrir aux habitants un véritables bouquet de services pour se déplacer en fonction de leurs besoins et de leurs âges, ont décidé de développer le réseau Rézo Pouce.

Rézo Pouce qui est le 1er réseau organisé d'autostop ou de covoiturage spontané en France démocratise un nouveau type de mobilité solidaire et sécurise l'autostop. Un projet innovant concernant la mobilité des usagers sur le territoire Senlis Sud Oise, sur lequel nos élus vont débattre, réfléchir et travailler.

Les enjeux

- Favoriser la mobilité de la population et développer l'attractivité du territoire pour les nouveaux habitants
- Structurer le territoire et penser en termes de flux et de maillage
- Garantir à tous l'accès aux services : avec une offre en direction du public visé.

Les besoins du territoire Senlis Sud Oise

- Etoffer le réseau public de transport en commun qui freine la mobilité
- Informer plus largement les usagers sur le réseau public de transport et promouvoir le nouveau dispositif d'autostop sécurisé Rézo Pouce
- Coordonner les transports et les services. En effet, les horaires des transports publics ne sont pas toujours adaptés aux horaires d'ouverture de certains services et peu adaptés aux disponibilités du public. Cela réduit l'efficacité des systèmes de transport déjà en place (Bus / TUS ...).

Le public visé

- Ce sont des personnes isolées géographiquement ou socialement. Personnes âgées, handicapées, demandeurs d'emplois, jeunes en dehors des périodes ou des horaires scolaires et toutes les personnes n'ayant pas de véhicule à disposition pour effectuer des actes courants de leur vie sociale ou administrative.

Parce que chacun souhaite trouver près de chez lui, crèches, écoles, services, distractions, loisirs dans un cadre préservé, la Communauté de Communes s'engage dans une politique de soutien à l'égalité d'accès aux services.

Le projet de mobilité Rézo Pouce porté par la Communauté de Communes Senlis Sud Oise relève d'une initiative citoyenne et son objectif est triple :

- En complément des transports publics existants, permettre un accès pour tous aux services de santé, d'éducation, d'emploi, de culture et de loisirs, par un service citoyen de proximité et de solidarité, sans que cela nécessite des infrastructures lourdes et couteuses.
- Créer du lien social entre les donneurs de service et les usagers, dans le cadre d'un autostop organisé et sécurisé
- Contribuer par un développement solidaire à des économies d'énergie en matière de transport, ceci entrant dans l'impulsion de notre démarche avec le développement des voies douces telle que la Voie douce reliant Senlis à Chamant, inaugurée récemment.

Interview

Alain Battaglia

Vice-président en charge des Affaires Générales et de l'Environnement

Pourquoi avez-vous signé un nouveau contrat de collecte des ordures ménagères ?

Les deux Communautés de Communes des Trois Forêts et de Cœur Sud Oise disposaient chacune d'un contrat de collecte qui arrivait à terme fin 2018. Il était donc nécessaire de lancer un appel d'offre afin d'harmoniser le marché sur l'ensemble du territoire de la CCSSO.

Quels sont les changements liés à ce contrat ?

Deux types de changements sont à noter au regard des pratiques précédentes :

- Collecte l'après-midi dans certaines communes ce qui permettra d'optimiser l'utilisation des camions pour une maitrise des coûts.
- Changement des fréquences de collecte sur Senlis.
- Dans la zone « Senlis extérieur » les ordures ménagères ne seront ramassées qu'une fois par semaine, comme dans toutes les autres communes de Senlis Sud Oise. Le type d'habitat est sensiblement le même que dans les autres communes, à savoir pavillonnaire. Le suivi de collecte a démontré que les bacs n'étaient pas tous sortis deux fois par semaine et que bien souvent ceux qui étaient présentés à la collecte n'étaient pas pleins. Cependant, nous gardons un ramassage deux fois par semaine pour les collectifs, au regard d'un nombre de bacs et du stockage.
- Dans la zone « Senlis centre », c'est le tri qui est valorisé, avec un passage supplémentaire en lieu et place d'un ramassage d'ordures ménagères. Augmenter la fréquence de ramassage du tri est de nature à le favoriser, à inciter les habitants à adopter un geste citoyen et donc diminuer la consommation d'ordures ménagères résiduelle. Deux passages par semaine semblent donc suffisants.

Parallèlement à ces évolutions et toujours dans le but d'améliorer nos performances de tri et de diminuer nos quantités d'ordures ménagères à incinérer, la Communauté de Communes développe un programme de déploiement de Points d'Apport Volontaire multi flux essentiellement sur Senlis pour le moment.

Quels sont les projets de la commission ?

L'évolution de la législation et des pratiques nous conduisent à mener une réflexion sur l'ensemble du territoire pour mettre en place une tarification du ramassage des ordures ménagères, en fonction des volumes générés par chacun d'entre nous. Ce système existe déjà sur les treize communes de l'ancienne Communauté de Communes Cœur Sud Oise, c'est la REOMI. Les textes nous obligent, suite à la fusion, de tendre vers un seul mode de tarification sur l'ensemble du territoire.

Actuellement deux systèmes cohabitent, la REOMI et la TEOM, actuellement en place sur le territoire des communes de l'ancienne Communauté de Communes des Trois Forêts. La commission environnement va travailler en 2019 pour que le système harmonisé voit le jour en 2022.

Nous ne pouvons que vous inciter à encore améliorer davantage vos performances de tri, pour préparer l'avenir.

Autre **article**

Chapeau

Intro

Texte

Inauguration
Voie douce Senlis-Chamant

Vélos, rollers, promenades équestres, familles avec enfants, adultes, ados… une Voie douce pour tous et pour tous les goûts.

La CCSSO a engagé début 2018 la réalisation d'une Voie douce reliant Senlis à Chamant et plus précisément au départ de l'ancienne gare de Senlis, jusqu'à l'avenue Foch située à Chamant. Cette Voie douce offre un maillage cohérent et de qualité permettant la connexion à la Trans'Oise, dans l'axe Paris-Londres.

Cette réalisation participe au développement de l'attractivité touristique et de l'activité économique de notre territoire.

Grâce à cette nouvelle Voie douce les usagers disposeront d'une continuité cyclable en toute sécurité, elle participera au développement équilibré entre les communes.

Le coût de ce projet s'élève au total à 964 865 euros, financés à 77% par des subventions obtenues auprès de nos partenaires : Conseil Régional Hauts de France, Conseil Départemental ou bien encore l'Etat.

Légende ?
Le 12 décembre 2018, la Voie Douce Senlis Chamant a été inaugurée par Monsieur Philippe Charrier, Président de la CCSSO, Maire de Chamant **et ????**

L'inauguration de la Voie douce Senlis-Chamant s'est déroulée le 12 décembre 2018, lorsque la signalétique et les aménagements paysagers ont été finalisés.

Cette Voie douce reliant deux axes principaux se veut un message de cohésion au service de notre territoire mêlant urbanité et ruralité.

Le projet piscine sort de l'eau

Vers un équipement attendu et adapté aux besoins de tous

Le dossier de la création d'une nouvelle piscine pour notre territoire se concrétise…

Après des années de travail et de réflexion, à l'initiative de Monsieur Charrier, alors Président de la Communauté de Communes des Trois Forêts, le projet avance enfin.

Lors du lancement du projet en 2014, la Fédération Française de Natation avait été consultée. Une phase de programmation, avec le cabinet D2X avait ainsi été lancée dans le cadre de la réalisation d'un projet de centre aquatique et d'espaces bien-être et autres activités associées, le tout pour un budget estimé à 14 millions d'euros.

Les représentants de la CCSSO, conscients des restrictions budgétaires actuelles et du contexte économique national, ont décidé de faire un choix de raison et de revenir à un projet adapté aux besoins. Cette piscine communautaire se voudra moderne et un équipement vitrine pour l'ensemble de notre territoire.

En charge des partenariats et des relations institutionnelles, en sus de sa délégation équipements communautaires, Madame Lebas a ainsi pu prendre attache avec le Centre National de Développement de Sport et tous les financeurs de ce futur projet. L'Etat, le département la Région et l'Europe seront donc sollicités.

Ce nouveau projet dont le coût est estimé entre 7 et 8 millions d'euros est en bonne voie. Le programmiste sera bientôt sélectionné ainsi que le terrain d'implantation.

La phase d'avant-projet passée, les contours de l'équipement seraient les suivants :

- Un bassin d'initiation à la nage,
- Un bassin de 6 couloirs,
- Une pataugeoire,
- Un tobogan.

Il sera construit dans le respect des contraintes urbaines et paysagères du site d'implantation.

Avec plus d'une vingtaine de groupes scolaires, cet équipement représentera un point d'ancrage fort pour l'éducation sportive de nos enfants.

Une année de réflexion et d'études est sur le point de commencer afin d'identifier les besoins et les attentes des habitants, d'élaborer un chiffrage prévisionnel et d'effectuer un état des lieux.

La Communauté de Communes Senlis Sud Oise prévoit un lancement de travaux pour le 1er trimestre 2020 pour une durée de travaux global de 18 mois.

Un service gratuit du pôle Petite enfance **le Relais des Assistantes Maternelles**

Vous êtes parents et vous souhaitez embaucher une assistante maternelle agréée ?

Le RAM vous informe sur l'ensemble des modes d'accueil existant sur le territoire et vous délivre des informations en matière de droit du travail et vous oriente vers les interlocuteurs privilégiés pour des questions spécifiques.
Le Relais des Assistantes Maternelles a pour but de sensibiliser les parents à leur rôle d'employeurs et à leurs obligations.
Par ailleurs, une animatrice du Relais Assistantes Maternelles organise des ateliers de motricité et d'éveil, où les enfants évoluent librement dans un espace sécurisé et adapté.

Vous êtes assistante maternelle agréée et vous avez besoin d'un accompagnement ?

Lieu d'échange et de rencontre entre professionnels, le Relais des Assistantes Maternelles offre un accompagnement constant aux assistantes maternelles. Informations et formations sont délivrées lors de réunions à thèmes et lors de conférences. Concernant votre formation, Le RAM indique des lieux de formation continue mais peut également mettre en place des actions pour favoriser le départ en formation.

Au 1er novembre 2018, 177 assistantes maternelles sont agréées par le Conseil Départemental de l'Oise et 140 exercent sur le territoire.

La liste des assistantes maternelles agréées vous est délivrée sur demande par le Relais des Assistantes Maternelles.
Cette liste est mise à jour régulièrement à partir des données fournies par les services compétents. Vous pouvez également consulter cette liste sur notre site internet :
https://www.ccsso.fr/services-a-la-population/relais-des-assistantes-maternelles/liste-des-assistantes-maternelles

Réflexions sur de nouveaux modes de garde

La CCSSO s'est lancée dans une démarche de création d'un Schéma Directeur de la Petite Enfance pour faire évoluer l'offre d'accueil au sein des services et des établissements municipaux d'accueil du jeune enfant. L'idée étant d'offrir plus de souplesse aux formules contractuelles et proposer de nouvelles solutions de mode de garde.

Nous avons donc défini des objectifs à mettre en place, notamment proposer des formules couvrant les besoins réguliers en accueil collectif, analyser les besoins des parents et développer l'accueil occasionnel ou urgent.

Interview
Christel Jaunet
Vice-présidente
en charge de la Petite Enfance

Quels sont les apports de vos structures pour la petite enfance ?

L'offre de garde proposée par la CCSSO est tout à fait complémentaire. Ainsi, nous proposons, via la halte-garderie itinérante, un mode de garde collectif qui peut accueillir jusqu'à 12 enfants simultanément. Celle-ci s'installe une fois par semaine dans une de nos communes (Fontaine-Chaalis, Pontarmé, Barbery, et Ognon). Cette structure permet aux enfants qui sont gardés par un de leurs parents ou qui fréquentent un mode de garde individuel de se préparer à la collectivité. Les agents proposent des activités, des temps de jeux tout en respectant les besoins physiologiques des enfants (sommeil, alimentation).
La Communauté de Communes s'est dotée d'un Relais Assistantes Maternelles qui accompagne les parents dans leur recherche de mode de garde, notamment auprès d'une assistante maternelle. Les animatrices aident également les parents dans leur fonction d'employeur et les assistantes maternelles dans

leur position de salariée.
Les animatrices proposent des ateliers d'éveil à Senlis et dans les villages. Le relais propose aussi des formations, des conférences à destination des assistantes maternelles afin que celles-ci puissent se professionnaliser tout au long de leur carrière.

Quels sont vos projets d'avenir ?

Les Elus de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise souhaitent engager une réflexion globale sur les besoins et l'offre de garde sur le territoire. Pour ce faire, les agents du service petite enfance travaillent sur la réalisation d'un Schéma Directeur de la Petite Enfance. Cet outil de travail doit permettre de définir les grandes lignes d'une offre d'accueil cohérente avec les besoins des familles.
Ce sera un de nos grands chantiers pour les années à venir.